ASSEMBLÉE NATIONALE

Procès-verbal
Le jeudi, 30 mars 2000 - n° 91

10 heures
Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 03.

AFFAIRES DU JOUR

Crédits budgétaires

Crédits provisoires

Conformément à l'ordre du 29 mars 2000 et sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin de poursuivre l'étude des crédits budgétaires pour l'année financière 2000-2001, en vue de l'adoption en bloc du quart d'entre eux.

Étude en commission plénière

La commission plénière reprend l'étude des crédits provisoires pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2001.

Le débat terminé, les crédits provisoires pour l'année financière 2000-2001 sont, à la suite d'un vote par appel nominal (assis-levé), adoptés à la majorité des voix.

M. le président de la commission plénière fait le rapport suivant à l'Assemblée :

La commission plénière a adopté en bloc, à la majorité des voix, le quart des crédits budgétaires pour le paiement d'une partie du budget des dépenses du Québec présenté à l'Assemblée nationale pour l'année financière 2000-2001, auxquelles il n'a pas été autrement pourvu.

Le rapport est adopté.

Puis, M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement et ministre de la Solidarité sociale, au nom de M. Landry, ministre des Finances, présente le projet de loi n° 106, Loi n° 2 sur les crédits, 2000-2001, et propose :

QUE l'Assemblée en soit saisie;

QUE le principe de ce projet de loi soit adopté;

QUE le projet de loi soit adopté.

Ces motions sont adoptées à la majorité des voix.

En conséquence, le projet de loi n° 106 est adopté.

M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, propose que les crédits budgétaires pour l'année financière 2000-2001, sauf ceux de l'Assemblée nationale, soient envoyés pour étude en commissions permanentes.

Cette motion est adoptée.

À 12 h 30, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 03.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Brassard, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite de Mme Beauchamp (Sauvé) concernant le groupe-conseil Arpin sur le patrimoine culturel. Question n° 21, *Feuilleton et préavis* du 22 mars 2000.

(Dépôt n° 1028-20000330)

Dépôts de rapports de commissions

Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, les 22, 23, 24, 25, 29 février et les 15, 16, 21, 23, 28 et 29 mars 2000, a tenu des auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur le rapport d'« Évaluation du régime général d'assurance médicaments ».

(Dépôt n° 1029-20000330)

Mme Carrier-Perreault (Chutes-de-la-Chaudière), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 22 et 30 mars 2000, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières relativement au rapport sur l'application de la section II du chapitre IV du *Code du travail*, et conformément à l'article 9 de la *Loi modifiant le Code du travail*, chapitre 30 des Lois du Québec de 1996.

(Dépôt n° 1030-20000330)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 62 à 64 du Règlement, M. Paré (Lotbinière) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 101 citoyens et citoyennes du rang Juliaville à Saint-Édouard, concernant la construction d'une porcherie dans ce rang.

(Dépôt n° 1031-20000330)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

— la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur le projet de loi n° 99, Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec;

— la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 29, Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives.

M. le Président donne l'avis suivant :

— la Commission de l'administration publique se réunira afin d'examiner les engagements financiers du ministère de la Justice et de la Condition féminine contenus dans les listes des mois d'avril 1997 à mars 1999.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le Président informe l'Assemblée que, le vendredi 7 avril 2000, Mme Houda-Pepin (La Pinière) s'adressera à M. Bouchard, premier ministre, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « Les enjeux du commerce électronique ».

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Brassard, ministre des Ressources naturelles, propose que le principe du projet de loi n° 105, Loi régissant les activités d'aménagement forestier de bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier pour les années 2000-2001 et 2001-2002, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Brassard, ministre des Ressources naturelles, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 30 mars 2000, qu'il a reçue de M. Rémy Girard, sous-ministre associé de Forêt Québec, concernant le projet de loi n° 105.

(Dépôt n° 1032-20000330)

Copie d'une lettre, en date du 22 mars 2000, envoyée à M. Diom Roméo Saganash, président du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James, par M. Rémy Girard, sous-ministre associé de Forêt Québec, concernant ce même projet de loi.

(Dépôt n° 1033-20000330)

Le débat se poursuit sur la motion du ministre des Ressources naturelles.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 105 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 105 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

— la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 105, Loi régissant les activités d'aménagement forestier de bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier pour les années 2000-2001 et 2001-2002.

À 16 h 53, M. Brouillet, vice-président, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

Débats de fin de séance

À 18 h 04, avant de procéder à la tenue des débats de fin de séance, M. Brassard, leader du gouvernement, soulève un rappel au règlement quant à la possibilité de demander un débat de fin de séance à la suite d'une question dont un ministre a pris avis.

À 18 h 13, M. Brouillet, vice-président, prend la question en délibéré et suspend la séance.

———————

À 18 h 30, M. Brouillet, vice-président, rend la décision suivante :

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le fait qu'un ministre prenne avis d'une question n'empêche pas un député de demander un débat de fin de séance s'il estime que ce sujet a été insuffisamment approfondi.

L'Assemblée tient ensuite trois débats de fin de séance :

— le premier, sur une question adressée par M. Williams (Nelligan) à M. Brassard, leader du gouvernement, en remplacement de M. G. Baril, ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, concernant les conditions hygiéniques inacceptables qui prévalent au Centre de réadaptation La Triade;

— le deuxième, sur une question adressée par Mme Houda-Pepin (La Pinière) à M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, concernant l'unilinguisme anglais dans le dossier de GIRES;

— le troisième, sur une question adressée par M. Paradis (Brome-Missisquoi) à Mme Harel, ministre responsable des Aînés, concernant l'attaque sans précédent du gouvernement péquiste à la dignité des aînés.

———————————

À 19 h 10, sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mardi 4 avril 2000, à 14 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 30 mars 2000, à 16 h 23, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Barbeau (Vanier), la représentante du premier ministre, de M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), le représentant du Chef de l'opposition officielle, et de M. Bédard, directeur du Secrétariat de l'Assemblée, il a plu à l'honorable Lise Thibault, Lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

n° 104 Loi n° 4 sur les crédits, 1999-2000;

n° 106 Loi n° 2 sur les crédits, 2000-2001.

Le président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU